

Pic du Midi

De Topo Paralpinisme

Caractéristiques

- **Lieu** : Pic du midi d'Ossau
- **Hauteur** : 400m
- **Matériel** : corde de 50m pour le rappel vers le col de la fourche et quelques sangles
- **Posé** : ?
- **Première** : Stephane Luchini et Pascal Rey en juin 2006.



- Espace naturel réglementé : Spot interdit

Le saut est situé en zone cœur de Parc national des Pyrénées : il est interdit.

Accès

5 à 6 h d'ascension, puis une heure trente à deux heures de descente en laissant une voiture en bas, sinon encore 3 heures de plus seront nécessaire pour rejoindre la voiture au point de départ.



- Accès difficile

Ambiance montagne, hyper austère, dans un cirque en face nord, mais tellement fabuleux. Saut facile. De Pau, prendre la direction de la station d'Artouste, comme pour aller faire la voie normale du pic du midi d'Ossau. Laisser une voiture sur le parking de bious Artigues, c'est celle que l'on récupère au retour. Laisser la deuxième voiture au départ de l'ascension.

Rejoindre le refuge Pompie. De là, se diriger vers le col à l'ouest, qui permettra de faire l'ascension du petit pic, grand pic par son arrête sud.

Cette voie est très bien décrite dans les topos sur le net. Une fois au col de la fourche, rejoindre le pilier de l'Ambaradère, lui aussi très facile à reconnaître tellement il est quasiment au milieu du col, un peu sur la droite quand on regarde vers le nord.

Sur le pilier on trouve une vire trois mètres en contre bas. C'est l'exit. Le posé peut se faire au pied, mais il y a de très gros blocs. Le mieux est d'aller sous voile dans les prés situés bien plus bas et ce sera tout ça de gagné sur la marche retour.

Récupérée de « https://www.base-jump.org/topo/index.php?title=Pic_du_Midi&oldid=11207 »

Catégories :

Spot Interdit

Pyénées Atlantiques

Lisse

Track Pantz

Track Pantz Monopiece

Accès Difficile

-
- Dernière modification de cette page le 1 février 2024, à 20:52.
 - Le contenu est disponible sous licence Creative Commons paternité - non commercial - partage à l'identique sauf mention contraire.

